

LA SANTÉ : UN FACTEUR IMPORTANT POUR LES APPRENTISSAGES ET LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Fiche complémentaire n°2

Cette fiche peut être utilisée lors du troisième débat, si cette thématique n'a pas été abordée précédemment à l'occasion de questions des parents. Il conviendrait, pour animer ce débat, d'utiliser en préalable les séquences du DVD concernant la santé et le CESC. Il est conseillé que l'un des animateurs soit sensibilisé aux questions de santé (médecin, infirmière, assistante sociale, personnel d'éducation...).

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen. Pour cela, une large place est faite au suivi de la santé, à l'éducation à la santé, à la responsabilité et au respect, afin d'assurer le bien-être à l'École et le bon déroulement des apprentissages.

Chaque collège définit un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté : hygiène de vie, éducation à l'alimentation, éducation à la sexualité, prévention des conduites addictives. Le suivi de santé des élèves est assuré tout au long de la scolarité.

La promotion de la santé comprend trois axes : éducation, prévention et protection.

Les parents ont la responsabilité de veiller aux conditions nécessaires à la santé de leurs enfants.

Ils participent en tant que parents d'élèves à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de prévention au sein du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Dans ces deux domaines, la notion de coéducation parents-École est essentielle.

THÈMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ABORDÉS

➔ Mieux connaître l'action menée au sein du collège

• Pour prévenir

Les élèves peuvent être accueillis et écoutés dans l'établissement par toute personne de leur choix. Un accueil spécifique est proposé à l'infirmerie pour un motif d'ordre physique, relationnel ou psychologique.

Lorsque des problèmes de santé ont été repérés, les médecins de l'éducation nationale travaillent avec les infirmiers et l'équipe éducative afin qu'une prise en charge et un suivi adaptés à l'enfant soient réalisés en lien avec les parents.

Tous ceux qui le souhaitent peuvent rencontrer le médecin, l'infirmière et l'assistante sociale en fonction de leurs besoins ainsi que le chef d'établissement.

Des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence sont prévues.

• Un accueil personnalisé

En cas de problème de santé nécessitant une prise de médicament par exemple, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) peut être élaboré avec le médecin de l'éducation nationale en collaboration étroite avec le chef d'établissement, l'infirmier (ère) et l'équipe éducative.

Pour les élèves en situation de handicap nécessitant des aménagements et adaptations pédagogiques, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) peut être mis en place après notification de la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Le chef d'établissement, l'enseignant référent, le personnel de santé et l'équipe éducative concourent à la mise en œuvre de ce PPS.

Pour les élèves connaissant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) peut être proposé par l'équipe pédagogique ou la famille et nécessite l'avis du médecin de l'éducation nationale. Il est rédigé sur la base d'un modèle national, élaboré par le chef d'établissement, en lien avec l'équipe éducative et les parents. Ce document recense les aménagements prévus pour l'élève et en permet le suivi tout au long de sa scolarité. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements et adaptations pédagogiques déjà mis en place et de les faire évoluer.

• Une éducation à la santé autour de sept axes prioritaires

Informers les parents sur les actions de prévention et d'éducation à la santé conduites au collège dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et du projet d'établissement. Expliquer la place que peuvent y tenir les parents.

Sept axes sont retenus au niveau national :

- l'hygiène de vie ;
- l'éducation à l'alimentation et la promotion des activités physiques ;

- l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception, la prévention des IST et du sida ;
- la prévention des conduites addictives ;
- la lutte contre les jeux dangereux ;
- la prévention du mal-être ;
- la formation aux premiers secours.

➔ Échanger sur la santé et le bien-être de son enfant au collège

L'atelier-débat n'a pas pour objectif d'aborder des situations particulières, celles-ci doivent être traitées dans un autre cadre.

Échanger avec les parents sur le fait que la santé contribue à la réussite des élèves et porter en particulier la réflexion sur :

- les règles de vie favorisant un bon sommeil, une alimentation équilibrée et variée, des activités adaptées aux choix et aux possibilités de l'enfant ;
- le temps passé devant les écrans ;
- l'organisation concernant la préparation du cartable ;
- le dialogue sur le déroulement de la journée et les événements marquants.

Insister sur les propositions et suggestions des parents.

Inviter les parents à être attentifs à d'éventuels signaux ou changements de comportement, qui laissent penser que l'enfant rencontre des difficultés : rappeler l'importance du dialogue avec l'enfant pour permettre de « mettre des mots » sur un comportement non expliqué, ou une situation conflictuelle.

Les personnels du collège sont également attentifs aux signaux et manifestations de mal-être d'un élève et peuvent réfléchir avec les parents sur la conduite à tenir.

QUESTIONS POUVANT ÊTRE POSÉES

Quelques exemples de sujets parmi les nombreuses questions que se posent les parents :

➔ *Mon enfant se plaint de maux de ventre. Il refuse de partir à l'école le matin, comment réagir ?*

Inviter les parents à ouvrir une discussion avec l'enfant afin d'identifier la cause de ces symptômes. On peut envisager plusieurs cas de figures : peur de l'échec, difficultés dans une discipline, ou avec un professeur ou des élèves ; difficultés d'accessibilité des toilettes, conditions de restauration peu attrayantes, etc.

➔ *Mon enfant se plaint de fatigue, il refuse de se coucher plus tôt. Dois-je l'amener chez le médecin ?*

Aborder dans le débat les besoins de l'enfant à l'entrée en sixième. Inviter les parents à s'interroger sur les différentes activités qui occupent sa semaine, l'organisation du temps.

Échanger autour des prises alimentaires, du repos, de la qualité du sommeil, du temps passé devant les écrans, de tensions éventuelles.

➔ *Ma fille est allée à une fête et m'a demandé la veille si je pouvais lui donner une bouteille d'alcool. J'ai refusé, mais les parents de ses deux grandes amies ont cédé. Elle ne comprend pas. Ai-je bien fait ?*

Expliquer aux parents que refuser de donner une bouteille d'alcool à un collégien va dans le sens d'une éducation à la responsabilité, par rapport aux prises de risques (santé, sexualité, accidents) liés à la consommation d'alcool. Les parents sont en effet responsables de leurs enfants mineurs et de leurs actes. Ils ont vis-à-vis d'eux un devoir de protection.

➔ *À la sortie du collège, un élève plus âgé a proposé à mon enfant un « joint » de cannabis. Il a refusé, mais je suis inquiète. Que dois-je faire ?*

Inciter les parents à prévenir le chef d'établissement de la situation. Rappeler le caractère illicite de la consommation et du trafic de produit stupéfiant. Proposer, par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves, qu'une action sur le sujet soit menée dans le collège. Celle-ci doit intégrer les diverses composantes de la prévention (conséquences sur la santé, prise de conscience des implications liées au trafic...). Inviter les parents à ouvrir une discussion avec leur enfant, l'essentiel dans ce domaine étant l'écoute, la confiance réciproque.

Pour ces deux dernières thématiques, il est important d'exposer objectivement les conséquences nocives de ces produits et de poser des limites claires en prenant soin de les expliquer. Il est utile d'aborder la question de l'influence des pairs sur les comportements à l'adolescence. Ce type de question gagne à être abordé par les parents au sein de la famille pour avoir un discours cohérent avec l'enfant, et entre parents d'élèves. Il est ensuite possible d'en parler avec les personnels de santé et sociaux de l'établissement ou avec tout professionnel de leur choix. Les ateliers-débats permettent des échanges collectifs qui peuvent être prolongés dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité. Les espaces parents peuvent utilement accueillir ces débats.

RESSOURCES

- www.education.gouv.fr/cid50297/la-sante-des-eleves.html
- <http://eduscol.education.fr/cid47750/education-a-la-sante.html>
- <http://eduscol.education.fr/pid32788/education-a-l-alimentation.html>
- www.sante.gouv.fr/nutrition-programme-national-nutrition-sante-pnns,6198.html
- www.inpes.sante.fr
- www.drogues.gouv.fr
- www.mangerbouger.fr
- www.bougetasante.fr
- <http://www.planning-familial.org/>
- <http://eduscol.education.fr/cid46870/prevention-des-conduites-addictives.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid46864/education-sexualite.html>